



## **Comité de pilotage 2017 du Plan National de Gestion en faveur de la Barge à queue noire**

**Nantes, le 15 décembre 2017**

Sébastien Farau (FDC85) et Amélie Lecoq (DREAL Pays de la Loire)

### Présents :

Maxime Bobineau (FDC85), Sandrine Bouligand (DREAL Pays de la Loire), Ludivine Boutroue (Région PDL), Perrine Dulac (LPO85), Charlotte Francesiaz (ONCFS), Gilles Gaudichon (CD44), Jean-Pierre Guéret (LPO France), Stéphanie Hennique (LPO49), Emmanuel Joyeux (ONCFS), Matthieu Marquet (PNR Brière), Jérôme Méry (FDC17), Didier Montfort (Groupe Guifettes 44), Alice Petit (PNR Brière), Frédéric Robin (LPO France), Jean-Guy Robin (CDC OMM), Marine Roux (FDC85), Bertrand Trolliet (ONCFS), Amélie Lecoq (DREAL PDL), Sébastien Farau (FDC85) et Lucas Danière (élève de 3ème, en stage d'observation).

Excusés : Jean-Pierre Arnauduc (FNC), Julie Ayçaguer (ADBVB), Marie-Noëlle Bève (DDTM85), Matthieu Boos (FNC), Olivier Clément (FRC PDL), Jacques Comolet-Tirman (MNH), Frédéric Corre (LPO France), Maud Courcelaud (AELB), Samuel Havet (LPO49), Ismaël Lécrivain (AFS), Cyril Moreau (FDC85), Cécile Patrelle (Naturagora), Olivier Patrimonio (MTES), Eric Roirand (CD85), Alain Texier (OPMP).

### Ordre du jour

9h30 : Accueil des participants

10h : Introduction et tour de table

10h20 – 11h00 : Présentation d'Alice Petit et Matthieu Marquet du Parc Naturel Régional de Brière

*La Barge à queue noire : sélection de l'habitat de reproduction en Brière*

11h00 – 11h40 : Présentation de Mathieu Jean, Jean-Pierre Guéret (LPO France) et Frédéric Robin (LPO France)

*Halte migratoire pré-nuptiale de la Barge à queue noire *Limosa limosa* :*

*réévaluation de la fonctionnalité des sites historiques de la façade Atlantique*

11h40 – 12h20 : Présentation de Perrine Dulac (LPO85), Jean-Guy Robin (CdC Océan Marais de Monts) et Frédéric Robin (LPO France)

*Évaluation de la population nicheuse du Marais breton : premiers résultats d'une nouvelle méthode d'estimation*

*Résultats des travaux de veille foncière en Marais breton*

12h20 – 13h45 : Déjeuner au restaurant administratif (pris en charge)

14h00 – 14h40 : Bilan de l'animation 2017

- Bilan financier et temps engagé
- Site internet
- « Essentiel »

14h40 – 15h15 : Bilan des actions 2017 et perspectives pour 2018

15h15 - 15h30 : Questions diverses et clôture de la journée

## **Résumé :**

L'année 2017 a été marquée par :

- la poursuite des actions engagées en Pays de la Loire,
- une étude menée en Brière confirmant les informations déjà connues sur les conditions favorables à la reproduction des Barges,
- la poursuite des échanges de l'animateur pour que des actions soit mises en œuvre ailleurs en France : Bretagne, Normandie, PACA, Nouvelle Aquitaine,
- le développement d'outils de communication sur le plan : mise en ligne du site internet, essentiel en cours de rédaction.

Pour 2018, le COPIL a validé :

- la poursuite des actions engagées en 2017,
- la rédaction d'une motion relative aux MAEC.

## **Présentation d'Alice Petit et Matthieu Marquet du Parc Naturel Régional de Brière**

Le PNR de Brière s'est appuyé sur le Plan National de Gestion et la dynamique pour travailler sur la Barge à queue noire, en partenariat avec le Groupe guifettes 44.

Alice Petit, stagiaire de Master 2, a étudié les principaux paramètres d'habitats et le rôle des pratiques agricoles sur les zones de nidification au sud de la ZPS.

300 mailles d'inventaires ont été prospectées sur les sites historiques de nidification de la Barge à queue noire et les prairies limitrophes. Une enquête a dans le même temps été conduite auprès de 30 exploitants agricoles (pratiques agricoles, chargement en bétail, durée de pâturage...).

Environ 20 couples ont été détectés en 2016 (17-20) et 2017 (20-25).

Trois profils de prairies ont ainsi pu être identifiés, dont deux favorables à la reproduction de la Barge à queue noire (1 et 2) :

1. Plus ou moins proches des surfaces en eau, couvert végétal inférieur à 25 cm, sols secs et frais, couvert dense ou très dense.

2. A proximité des surfaces en eau, couvert végétal inférieur à 25 cm, sols très saturés en eau, couvert peu dense ou dense.
3. Couvert végétal homogène et supérieur à 30 cm, sols très saturés en eau, couvert très dense.

Les principaux facteurs identifiés pour l'installation de la barge seraient notamment :

- Un pâturage respectant au minimum 0,2 UGB/ha/an.
- Un couvert végétal de 10 à 25 cm.
- L'évitement des couverts très denses ou clairsemés.
- La présence à moins de 100 m d'une surface en eau.
- La présence de pâturage (95 % des mailles sont uniquement pâturées).

Plusieurs hypothèses quant à la préférence de ces facteurs par la barge sont ensuite évoquées.

### Échanges

Jean-Guy Robin demande si la caractérisation de l'habitat a été basée sur la présence des nids ou sur l'identification de la barge comme nicheuse. En effet, le lieu de parade n'est pas toujours celui où le nid est installé et encore moins là où les juvéniles sont nourris. Les lieux de nidification et de nourrissage sont souvent complémentaires.

Alice Petit et Matthieu Marquet expliquent qu'il s'agit d'un biais de l'étude mais que c'est bien le moment de l'installation des barges qui a été privilégiée.

Bertrand Trolliet explique que l'étude confirme ce qu'on connaissait empiriquement, ce qui est une bonne chose. Il se questionne sur la présence du Vanneau huppé comme nicheur à proximité. Ce phénomène est régulièrement observé sur les autres sites de reproduction de la Barge à queue noire qui profite certainement de la protection de la ponte et de la nichée.

Alice Petit explique que les couples de vanneaux et de gambettes ont été cartographiés mais qu'il ne peut être affirmé que le facteur de « colonialité » intervienne. Mais systématiquement, quand la barge était nicheuse, le vanneau l'était aussi.

Didier Montfort précise qu'en beaucoup d'endroits en Brière, il y a des vanneaux et des gambettes nicheurs, un faciès favorable, mais pas de barges. En Brière, la population de barges est très faible alors que les habitats potentiels sont nombreux. L'échantillon très faible dont on ne peut tirer des conclusions définitives. Le sujet est à approfondir.

Didier Montfort s'interroge sur la production de jeunes à l'envol et sur l'effet de la prédation constatée en Brière.

Jean-Guy Robin fait part d'une impression sur la non-corrélation systématique d'une année sur l'autre avec la typologie de la végétation. L'analyse de la végétation sur une année n'est pas forcément suffisante du fait de la fidélité des barges au même site.

Jean-Pierre Guéret se questionne sur les pratiques agricoles. Il pourrait être avantageux de travailler en nombre d'animaux plutôt qu'en UGB. Didier Montfort relève aussi que le comportement du bétail importe certainement (tracé des parcours, type d'animaux...).

Frédéric Robin explique que 2017 est une année « bizarre ». 6 couples ont disparu du jour au lendemain en Marais breton alors que des nids avaient été faits. Il précise que cette année, une lecture de bague a été faite en Brière d'un individu bagué en Marais breton.

Si la population n'augmente pas, c'est peut-être un puits.

Didier Montfort pense qu'on surestime la réalité de la nidification en Brière, tandis qu'en Marais breton, Frédéric Robin pense qu'on la sous-estime.

Matthieu Marquet rappelle que l'objectif de l'étude est aussi de faire évoluer le dispositif MAE.

Lucas Danière s'interroge sur le régime alimentaire de la Barge. Il en découle un échange sur les vermifuges (ivermectine) et leurs conséquences sur la perte des ressources alimentaires.

Jean-Pierre Guéret explique qu'un guide sur les traitements vétérinaires a été rédigé. Un programme national est en cours pour inciter les vétérinaires à mettre en place des diagnostics parasitaires pour savoir s'il faut traiter ou ne pas traiter les bons individus au bon moment avec des produits moins toxiques.

Plusieurs membres font part de leurs inquiétudes sur l'évolution des MAE : hausse des seuils de chargement, suppression de dispositifs spécifiques)...

Il est acté par le COPIL qu'une motion sera rédigée sur le fait que les mesures à venir sont contraires à la préservation de la Barge à queue noire. Elle sera adressée aux ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement. Jean-Pierre Guéret, Emmanuel Joyeux, Perrine Dulac et Matthieu Marquet se proposent comme relecteurs/relectrices.

Sébastien Farau questionne sur l'éloignement au bâti, aux chemins et aux haies. Ce paramètre avait été étudié en 2016. Alice Petit et Matthieu Marquet expliquent qu'il n'y a pas eu de différences significatives dans l'installation.

Sébastien Farau évoque la période d'installation tardive des couples en Brière (fin mai, après la dernière date de ponte connue en Marais breton). S'agit-il d'un report de barges nicheuses sur un autre site ou de la première installation pour ces individus ? Ce point sera à approfondir.

Didier Montfort se demande s'il existe une idée en Marais Breton du taux de prédation ? En Brière, les goélands et les corvidés sont particulièrement actifs. Frédéric Robin et Perrine Dulac expliquent que peu de prédation spécifique est constatée même si la présence de prédateurs est avérée.

Sébastien Farau informe qu'une réflexion est en cours avec Cécile Patrelle, animatrice du PNG Courlis cendré, pour qu'une étude pilotée par un(e) universitaire soit menée. Un groupe de travail spécifique sera constitué dans le cadre du PNG courlis. Il faudra cependant trouver des financements.

## **Présentation de Mathieu Jean, Jean-Pierre Guéret (LPO France) et Frédéric Robin (LPO France)**

Mathieu Jean, ancien stagiaire à la LPO France, présente le résultat de ses travaux. En préambule, il est notamment rappelé les différents mouvements migratoires identifiés pour les sous-espèces islandaises et continentales, ainsi que les zones de chevauchement.

Un travail a été mené à trois échelles :

- Régional (Marais poitevin et Basses Vallées Angevines)
- Local (Marais poitevin)
- « Site » (communal de Lairoux-Curzon)

L'année 2017 a été particulièrement sèche et très peu de barges ont pu être observées.

Néanmoins, les suivis étaient coordonnés entre deux sites : le Marais poitevin et les Basses Vallées Angevines, pour la première année. Des comparaisons historiques ont également été réalisées.

Si les Barges à queue noire privilégient les zones en eau lors de leurs haltes, notamment pour s'alimenter, il n'y a *a priori* pas de corrélation positive entre le nombre d'oiseaux observés et les niveaux d'eau (beaucoup d'eau ne signifiera pas une présence proportionnelle en barges pré-nuptiales). L'hypothèse serait un changement de stratégie au regard des zones d'alimentation de la péninsule ibérique (rizières), qui permettrait aux oiseaux de disposer de suffisamment de réserves pour effectuer le trajet vers les zones de reproduction d'une seule traite (pour les barges continentales).

Un retour sur les observations d'oiseaux bagués montre qu'une majorité des barges observées était de la sous-espèce islandaise. Pour clarifier ces résultats, les barges équipées de balises GPS dans le cadre du programme « King of the meadows » ont été finement observées, notamment pour comprendre leurs dates d'arrivées (aux Pays-Bas notamment) et de départs des sites (en péninsule ibérique). Elles ont également été couplées aux données historiques disponibles dans la bibliographie. Il convient donc de rester prudent sur les données présentées.

Les premiers résultats montrent que les barges continentales utilisent moins les sites français comme halte pré-nuptiale, et que l'augmentation de la population islandaise a conduit cette sous-espèce à devenir majoritaire en termes de nombre d'individus.

Cependant, si les barges continentales n'utilisent plus autant les sites historiques, ces derniers pourraient un jour retrouver cette fonction (la stratégie actuelle restant en partie conditionnée au maintien des rizières en péninsule ibérique).

### Échanges

Frédéric Robin explique que les Marais de Rochefort et de Brouage accueillent de plus en plus de Barges à queue noire en période pré-nuptiale. Il pourrait s'agir d'un report d'individus islandais hivernant non loin, auxquels s'ajouteraient des barges continentales.

Bertrand Trolliet demande si le taux de baguage des deux sous-populations est identique, afin que la comparaison sur les lectures de bagues soit fiable. Frédéric Robin explique qu'environ 5 à 7 % d'individus des deux sous-populations serait bagué, soit un taux très proche.

Plusieurs échanges ont lieu sur l'adaptation du régime alimentaire de la Barge à queue noire : en péninsule ibérique, elle privilégie le riz, tandis qu'en France, il s'agirait plutôt d'invertébrés. La question de la présence de ressources alimentaires en France au moment de la migration pré-nuptiale est donc importante.

Sébastien Farau se demande si la question des conditions climatiques sur le golfe de Gascogne a été approfondie. Frédéric Robin explique que dans le cas présent, il était plus pertinent que les chercheurs néerlandais travaillant sur ces questions s'y emploient, étant donné leurs connaissances plus fines du trajet des oiseaux.

### **Présentation de Perrine Dulac (LPO85), Jean-Guy Robin (CDC Océan Marais de Monts) et Frédéric Robin (LPO France)**

En préambule, Perrine Dulac explique qu'un stagiaire de Master 2 a mené en 2017 une

étude sur le Marais poitevin pour identifier les facteurs déterminants pour la présence de la barge nicheuse (travail déjà mené en 2015 en Marais breton). L'isolement des milieux favorables pourrait expliquer que certains d'entre eux ne soient pas utilisés.

## 1) Evaluation de la population nicheuse du Marais breton

L'évaluation de la population nicheuse en Marais breton donne pour 2017 une centaine de couples (92-115). Depuis 2012, 156 oiseaux ont été bagués mais le sentiment que peu d'observations d'oiseaux bagués sont effectuées au regard du nombre de baguages : est-ce que le nombre d'oiseaux présents en période de reproduction serait sous-estimé ?

Une méthode permettant d'évaluer le nombre d'individus présents en période de reproduction est ensuite détaillée. Après application de plusieurs méthodes d'évaluation de la population présente, sur la base des observations d'oiseaux bagués, des taux de survie calculés et en prenant en compte l'hétérogénéité du secteur étudié, l'estimation est de 550 oiseaux présents en période de reproduction. Ce chiffre ne correspond certainement pas au nombre d'oiseaux nicheurs, probablement compris entre 200 et 500. Il pose plusieurs questions sur les effectifs d'oiseaux non reproducteurs (mais présents), les probabilités de détection, etc.

## 2) Bilan des travaux de veille foncière

Perrine Dulac présente les résultats de veille foncière de la LPO en Vendée. Elle précise que la maîtrise foncière est l'un des outils pour préserver la biodiversité, notamment si elle est assortie d'agriculteurs/agricultrices motivé(e)s par cette question. Le réseau de terrains acquis ou gérés par la LPO, ou en partenariat avec des paysan.ne.s volontaires, est présenté. Près de 650 ha (200 en Marais breton) sont gérés en maintenant des pratiques agricoles (élevage) et en orientant des pratiques favorables aux oiseaux nicheurs, notamment la Barge à queue noire : MAE de niveau 3, inondations des prairies, faible chargement de pâturage.

La Barge à queue noire tend désormais à coloniser plusieurs de ces sites, tout en augmentant son aire locale de répartition.

Depuis 2008, 175 ha ont notamment été acquis par la LPO en Marais breton, dont 57 dans la « zone à Barge à queue noire » et 87 dans un secteur d'expansion potentiel de la population nicheuse.

Sébastien Farau se questionne sur la progression des populations vers le nord du marais, où des prairies semblent accueillantes. Perrine Dulac et Jean-Guy Robin confirment une progression depuis 2011 mais qui tend à se limiter au nord de Beauvoir-sur-Mer pour le moment.

Sébastien Farau demande si le taux de survie des jeunes est plus important en Marais breton (en écho à la présentation de Frédéric Robin au précédent COPIL). Frédéric Robin explique que c'est bien le cas, même en prenant en compte l'effet « 1<sup>ère</sup> année » (jeunes ne revenant pas de suite sur leurs sites), mais que l'échantillon n'est pour le moment pas suffisant pour le confirmer. Il est nécessaire de baguer plus d'individus.

## **Bilan de l'animation 2017**

Sébastien Farau expose le tableau financier. Le prévisionnel était initialement de 57 000 € (20 000 € DREAL, 30 000 € FNC, 3 000 € UNFDCC, 4 000 € FDC85) suite à l'augmentation de

la subvention de la FNC. Le plafond ne sera pas atteint en 2017 (estimation aux alentours des 50 000 €), notamment en raison du report du temps alloué à l'animation en janvier sur l'année 2016. Les demandes de soldes aux financeurs seront donc proratisées en dessous du prévisionnel.

Un retour est ensuite fait sur les rencontres avec des partenaires sur des sites clefs pour la barge. Elles ont notamment concerné des acteurs (non exhaustif) :

- du Marais poitevin (LPO France, ONCFS, PNR...) et des Basses Vallées Angevines (LPO49, FDC49...) pour la migration prénuptiale,
- de la Charente-Maritime, en particulier la FDC17 sur la poursuite de l'élaboration d'un projet,
- de la Camargue, et notamment de la Petite Camargue (FDC30 et Syndicat Mixte de Camargue gardoise) sur la problématique des haltes prénuptiales,
- de la Baie d'Audierne (CDC du Pays Bigouden Sud, Bretagne Vivante, Conservatoire du littoral), site historique de reproduction.

Une journée à l'attention des FDC/FRC a également été organisée à Paris (32 participants pour 25 structures représentées). Elle a permis d'exposer les enjeux et les opportunités liés au plan.

Enfin, plusieurs journées liées au plan et à la synergie avec d'autres plans ont été suivies : comités de pilotage, journée régional des animateurs de PNA/PNG, journée régionale Natura 2000...

Une part importante de l'année a été consacrée à la finalisation des outils de communication. Le site internet et son architecture sont présentés. Sébastien Farau rappelle qu'il sera amené à solliciter les acteurs du plan pour les faire figurer dans la partie dédiée, et qu'il sollicitera par la même occasion ces structures si des actualités peuvent être diffusées.

La finalisation d'un « Essentiel » du PNG Barge à queue noire est abordée. Celui-ci devrait être finalisé d'ici fin janvier-début février. La charte graphique du ministère sera respectée sur les 4 pages de couverture. D'ici-là, des relecteurs et relectrices sont recherché.e.s. Sébastien Farau précise qu'il ne s'agira pas d'un document de spécialistes mais bien d'un outil dédié aux grands publics et aux ornithologues amateurs.

Stéphanie Hennique, Matthieu Marquet et Bertrand Trolliet se proposent. Un envoi sera fait aux membres du comité de pilotage avant impression.

## **Bilan des actions 2017**

Sébastien Farau expose un tableau bilan des actions financées dans le cadre du plan. Les principaux pourvoyeurs restent la DREAL Pays de la Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire. L'absence d'actions hors Pays de la Loire limite l'expansion. Les actions financées ont pour la plupart été présentées lors des travaux de la matinée.

Un retour est fait sur les travaux conduits en Marais poitevin par Maxime Bobineau sur les complexes mares et prairies. Ils concernaient la gestion printanière en faveur de la barge, pour sa migration pré-nuptiale et sa reproduction. Des diagnostics hydrauliques et agricoles ont été menés auprès des propriétaires et des exploitants. Un suivi décennaire avait lieu dans le même temps. 3 à 5 couples de barges nichaient sur ou à proximité des sites suivis.

## **Perspectives 2018**

Les actions financées prévues pour 2018 sont ensuite présentées. Il s'agit à nouveau d'opérations exclusivement en Pays de la Loire, faisant suite à la dynamique déjà engagée.

Sébastien Farau précise qu'une nouvelle année de suivis synchronisée entre le Marais poitevin et les Basses Vallées Angevines aura lieu. La LPO85 poursuivra ses opérations de suivis et de protection de la Barge à queue noire au niveau vendéen (Marais breton et Marais poitevin). La FDC85 poursuivra son accompagnement et ses suivis auprès d'un réseau de propriétaires en Marais poitevin, tout en validant certains modes de gestion préconisés en 2017.

Sébastien Farau fait part ensuite de la mise en œuvre d'un Contrat Nature en Marais breton. Ce dernier est porté par la FRC Pays de la Loire et associe quatre autres maîtres d'ouvrages (FDC44, FDC85, Forum des Marais Atlantiques, LPO85). La Région Pays de la Loire finance à 60 % l'opération, et plusieurs actions concerneront directement ou indirectement la Barge à queue noire et la mise en œuvre du plan.

Il est ensuite fait état des démarches à finaliser ou à faire progresser sur d'autres sites français, notamment dans la Somme (Plaine maritime picarde), la Camargue Gardoise, la Baie d'Audierne ou encore les Marais de Brouage et Nord-Aunis (Charente-Maritime).

Ludvine Boutroue demande si les actions portées directement par les structures (ex. : PNR de Brière) sont valorisées. Sébastien Farau explique que celles-ci sont détaillées dans le rapport d'activités dès lors qu'elles ont un lien avec le PNG Barge à queue noire.

## **Questions diverses**

Courrier aux ministres sur les MAEC : Sébastien Farau rédige un projet de motion et l'envoie aux membres du COPIL pour relecture.

En l'état, il y aurait un statu quo jusqu'en 2020. Perrine Dulac et Stéphanie Hennique mentionnent le rapport de la Cour des comptes européenne sur le verdissement de la PAC et les MAEC.

Jean-Guy Robin s'interroge sur l'intérêt ou la plus-value de travailler sur les petits sites à 1 ou 2 couples (Audierne, Normandie) ?

Frédéric Robin pense qu'il faut se concentrer sur les cœurs de population.



Sébastien Farau explique que plusieurs actions sont déjà conduites par des gens informés sur les principaux sites. Il faut poursuivre la dynamique mais le rôle de l'animation reste ensuite limité sur ces zones. La question de s'intéresser aux petits sites avait été débattue lors du comité de rédaction des fiches-actions. En l'état, les démarches seront poursuivies, même si les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Ludivine Boutroue demande s'il serait possible de rédiger une fiche A4 synthétique dynamique, en ligne, avec des chiffres de la contribution de chaque partenaire. Sébastien Farau travaillera sur ce projet en 2018.

Jean-Guy Robin s'interroge sur le moratoire de la chasse de la Barge à queue noire. Sébastien Farau explique qu'il gardera une position de neutralité sur le sujet, comme convenu dès début 2015 lors de la prise d'animation du plan. En revanche, Bertrand Trolliet et Frédéric Robin font partie du Groupe de Travail (GT) sur les moratoires et peuvent s'exprimer librement.

Bertrand Trolliet explique que le moratoire arrive à échéance en juillet 2018. Le GT s'est réuni fin novembre. Il reste à faire un premier projet de rapport, à le soumettre au GT et à rédiger un rapport final avant fin mars. D'ici-là, les remarques des membres du GT seront à synthétiser.

Concernant le dérangement, Bertrand Trolliet fait valoir que le dérangement par la chasse ne diffère pas selon que la barge est chassée ou non.

Concernant les prélèvements, il explique que ceux concernant la sous-espèce continentale ne seraient de toute façon pas significatifs si elle était chassée. Quant à l'islandaise, dont on estime le prélèvement à 10 000 individus par an avant 2008 (date d'effet du premier moratoire), sa population continue de croître.

Jean-Pierre Guéret demande si une tendance se dégage quant à la reconduction ou non du moratoire, en fonction de ces conclusions.

Bertrand Trolliet rappelle que la seule vocation du GT est de répondre à la question de « l'effet de la chasse sur l'état de conservation de la Barge à queue noire ». Le GT n'a pas vocation à décider des suites à donner au moratoire (décision du ministère en charge de l'environnement).

Il explique qu'en fonction des informations disponibles et compte-tenu des conclusions convergentes, on peut conclure que la mortalité cynégétique n'a pas d'impact sur le statut de conservation de la Barge à queue noire.

Sébastien Farau et Amélie Lecoq remercient les participants, en soulignant la qualité des présentations.